

Stratégie pour l'emploi des personnes handicapées

L'Unapei demande à lever encore plusieurs freins à l'emploi des personnes handicapées

Notamment pour un droit au retour en ESAT

Paris, le 21 novembre 2019. A l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, l'Unapei salue la mobilisation collective des différentes parties prenantes pour améliorer l'accès à l'emploi des personnes handicapées et salue les recommandations publiées cette semaine par les inspections générales des finances et des affaires sociales sur les établissements et services d'aide par le travail (ESAT). Elle appelle à lever encore les freins pour les personnes handicapées les plus éloignées de l'emploi et partage ses propositions pour développer les passerelles entre le secteur protégé et l'entreprise.

L'Unapei, un acteur engagé pour l'emploi des personnes handicapées

L'Unapei, en tant qu'association d'entrepreneurs militants, emploie plus de 60 000 personnes handicapées, au sein de 600 ESAT et 120 EA (entreprises adaptées) répartis sur l'ensemble du territoire national. Chaque jour, les associations membres du réseau Unapei innovent pour permettre aux personnes handicapées d'accéder à un emploi adapté à leurs capacités et à leurs besoins, et les accompagnent dans leur projet professionnel.

La réalité du monde du travail pour les personnes handicapées reste encore difficile. Le taux de chômage des personnes handicapées atteint 18%, soit deux fois plus que la moyenne nationale, les passerelles entre le milieu protégé et l'entreprise restent encore exceptionnelles. Si les mesures annoncées du gouvernement permettront de lever certains obstacles clés, l'Unapei rappelle qu'un certain nombre de leviers restent à travailler pour mettre en œuvre des accompagnements adaptés et personnalisés pour tous les travailleurs, y compris les plus lourdement handicapés.

L'Unapei demande l'instauration d'un droit au retour en ESAT

Pour favoriser l'incitation à expérimenter le travail en entreprise, l'Unapei demande de longue date de mettre en œuvre un droit au retour qui permette aux travailleurs d'établissement de service et d'aide par le travail (ESAT) d'essayer de nouveaux projets professionnels dans un cadre sécurisant qui garantisse, si nécessaire, la possibilité de retrouver son poste à l'ESAT.

Pour mettre en œuvre ce droit, l'Unapei préconise d'appliquer la recommandation du rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) et de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) de systématiser les conventions d'appui et d'aide au retour et autoriser le décontingement de l'aide au poste (GRTH) en cas de retour d'un travailleur à l'ESAT.¹

L'Unapei demande d'évaluer l'impact de la réforme de l'OETH

A de nombreuses reprises, l'Unapei a alerté sur les effets pervers de la récente réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) qui est venue modifier sans en mesurer l'impact les règles de recours à la sous-traitance aux ESAT et aux EA.

Le comité de suivi de l'évaluation de l'impact des politiques publiques, qui s'est réuni pour la première fois lundi 18 novembre, devra être en mesure d'évaluer l'impact de ces choix politiques sur le fonctionnement économique des ESAT et des EA et sur l'emploi des personnes handicapées.

¹ Voir [rapport](#) du 18 novembre 2019 sur les établissements et services d'aide par le travail (ESAT)

L'Unapei demande un renforcement du dispositif d'emploi accompagné

Si l'Unapei salue le renforcement de 3 millions d'euros des crédits alloués à ce dispositif pour l'année 2020, on constate un engorgement rapide des dispositifs qui ne permet pas d'accompagner de nouvelles personnes qui en feraient la demande. De plus, parmi les personnes accompagnées dans le cadre du dispositif d'emploi accompagné, seule une faible proportion de travailleurs handicapés accueillis dans un ESAT en bénéficie alors même que cela permettrait de développer les passerelles entre secteur protégé et l'entreprise.

L'Unapei prête à faire évoluer le modèle des ESAT dans le cadre de la concertation à venir

L'Unapei, qui partage en grande partie les recommandations des inspections générales des finances et des affaires sociales attend de la concertation à venir sur les ESAT des mesures qui permettront de faire évoluer le modèle des ESAT pour :

- Fluidifier les parcours des personnes en situation de handicap ;
- Développer la formation et les compétences des travailleurs ;
- Réaffirmer et renforcer l'utilité sociale des ESAT.

L'Unapei s'inscrit dans une démarche de développement d'une société ouverte à tous en développant des passerelles entre le milieu protégé et l'entreprise et en accompagnant les travailleurs, qui ont les capacités et le souhait.

À propos de l'Unapei

Mouvement citoyen de 900 000 personnes handicapées, familles, amis, professionnels et bénévoles, l'Unapei œuvre, depuis 60 ans, pour que les personnes, quelle que soit la singularité de leur handicap, accèdent aux mêmes droits que tous. L'Unapei s'engage pour une société solidaire, ouverte à tous et respectueuse des différences et du libre-choix des personnes handicapées. Son réseau de 550 associations membres innove sur tous les territoires et construit des solutions d'accompagnement évolutives et adaptées à chaque étape de la vie des personnes handicapées pour agir contre l'isolement et l'exclusion sociale.

L'Unapei accompagne tout au long de leur vie 200 000 personnes handicapés, enfants et adultes, intellectuels et cognitifs. Chaque année 15 000 enfants naissent avec un handicap intellectuel dont la moitié avec des déficiences sévères.

<http://www.unapei.org/>

Contact presse :

Elodie Audonnet

e.audonnet@unapei.org

01 44 85 50 83 - 06 21 63 36 07